

## Comment préserver parcelles prévues pour la mise à l'herbe ?

Décembre 2015 et janvier 2016

La conduite des troupeaux en plein air est couramment pratiquée par certains éleveurs. Il est préférable de respecter quelques règles pour ne pas pénaliser la repousse de l'herbe au printemps.

### Au début de l'hiver : quelques repères pour la mise en place du pâturage hivernal

- Choisir des parcelles portantes pour limiter l'impact négatif
- Avoir des points d'eau suffisants pour le troupeau
- Avoir des parties boisées accessibles aux animaux pour faire des abris naturels
- Déplacer les râteliers ou dérouler le foin
- Découper la surface en paddock pour répartir la fertilisation
- Retirer certains paddocks en février pour permettre un redémarrage de l'herbe au printemps (temps de repos de la parcelle de 2 mois environ)
- Herser les paddocks après le retrait des animaux pour répartir les bouses et niveler le terrain si nécessaire



Aménagement d'un passage canadien pour permettre l'affouragement sans avoir à ouvrir ou fermer de clôture

## Avant la fin de l'hiver : quelques préconisations pour disposer de suffisamment d'herbe au printemps

**Pour disposer de suffisamment d'herbe pour démarrer le premier cycle de pâturage, certaines règles sont à respecter et l'utilisation des parcelles d'hivernage doit se planifier dans le temps.**

### **Temps de repos des parcelles d'hivernage : compter 60 jours !**

Lorsque les animaux ont accès à de nombreuses prairies durant l'hiver, le temps de repos des parcelles n'est plus assez long pour permettre un bon redémarrage de la végétation au printemps. Ainsi, la mise à l'herbe à la fin du mois de mars ou au début du mois d'avril peut devenir difficile par manque d'herbe disponible. Le risque en retardant la mise à l'herbe est alors d'être dépassé par l'explosion d'herbe du printemps.

Sur les parcelles choisies pour la mise à l'herbe, **l'hivernage doit cesser à partir de la mi-janvier**, laissant 60 à 70 jours de repos.

### **Pour assurer un stock d'herbe à pâturer tôt au printemps, penser à la fertilisation.**

- La première technique est **l'ébousage mécanique** dès la sortie des animaux des parcelles d'hivernage. Cela va permettre de favoriser la pousse de l'herbe en répartissant les éléments fertilisants sur toute la prairie.
- Ensuite, lorsque le cumul des températures aura atteint 200° C base 1<sup>er</sup> janvier, un apport de 30 unités d'azote sous forme d'ammonitrate assurera un bon démarrage de la végétation.



#### **Stéphane MARTIGNAC**

Référent Herbe et Fourrages, Chambre d'Agriculture de la Corrèze  
05 55 21 55 58, [stephane.martignac@correze.chambagri.fr](mailto:stephane.martignac@correze.chambagri.fr)



#### **Hervé FEUGERE**

Référent Herbe et Fourrages, Chambre d'Agriculture de la Creuse  
05 55 61 50 00, [hervfeugere@creuse.chambagri.fr](mailto:hervfeugere@creuse.chambagri.fr)



#### **Claire BRAJOT**

Référente Herbe et Fourrages, Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne  
05 87 50 40 57, 06.67.17.83.61  
[claire.brajot@haute-vienne.chambagri.fr](mailto:claire.brajot@haute-vienne.chambagri.fr)



#### **Pascaline RAPP**

Animatrice du Programme Herbe et Fourrages, Chambre Régionale d'Agriculture Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes, site de Limoges : 05 55 10 37 90, [pascaline.rapp@alpc.chiambagri.fr](mailto:pascaline.rapp@alpc.chiambagri.fr)

**RDV sur [www.herbe-fourrages-limousin.fr](http://www.herbe-fourrages-limousin.fr)**

Article rédigé dans le cadre du Programme Herbe et Fourrages qui s'inscrit dans le Contrat d'Actions Agroécologie « pour le développement de l'autonomie alimentaire » avec le soutien du Conseil Régional et de l'Europe.



Parce que l'herbe pâturée restera le fourrage le plus économique